

fonctionne dans le cadre de l'*Ontario Food Terminal Act*, met à la disposition des agriculteurs les services d'un des plus importants marchés de gros pour les fruits et les légumes au Canada.

La recherche et l'enseignement relèvent de la Division de l'enseignement et de la recherche. Un groupe consultatif, l'Institut de recherches agricoles de l'Ontario, examine les programmes de recherche en cours et recommande des domaines auxquels il faudrait accorder la priorité. La Division effectue constamment des recherches sur les sols, les grandes cultures, l'horticulture, les cultures, le bétail, le génie et d'autres domaines se rapportant aux méthodes modernes d'exploitation agricole.

Comme il est prévu dans la Loi sur les maladies des plantes et les vergers abandonnés, le directeur des services entomologiques rend compte de l'exécution des programmes de lutte contre les insectes nuisibles pour permettre d'élaborer des recommandations à ce sujet. Le directeur des services apicoles rend compte de l'état de l'apiculture et de l'industrie du miel dans la province.

La Direction de la vulgarisation a des employés dans chacun des 54 bureaux de comté et de district. Les représentants agricoles communiquent directement aux agriculteurs les résultats des recherches. En outre, des spécialistes en gestion et génie agricoles sont affectés à des endroits clés de la province. Les politiques ministérielles d'assistance au nord de l'Ontario, qui varient d'une année à l'autre, sont également administrées par la Direction. Celle-ci appuie et aide les clubs 4-H et l'Association des jeunes agriculteurs de l'Ontario.

La Direction de l'économie domestique dirige un programme de vulgarisation pour les groupes ruraux féminins et les clubs 4-H de sciences ménagères à l'intention des jeunes filles. Des programmes portent sur l'étude des aliments, la nutrition, le vêtement, les textiles, l'ameublement, l'artisanat et la gestion ménagère.

La Direction de l'information publie et distribue plusieurs centaines de publications traitant d'agriculture et d'alimentation ainsi que de jardinage et d'économie domestique. Par des communiqués ainsi que des émissions radiophoniques et télévisées, elle transmet des renseignements aux cultivateurs. La cinémathèque distribue plus de 2,000 films par an. Le Service d'information sur les marchés fournit quotidiennement les plus récents prix des produits agricoles et des bulletins météorologiques aux organes d'information et aux agriculteurs par le moyen d'émissions radiophoniques et d'enregistrements sur bandes sonores.

La Direction des sociétés agricoles et horticoles fournit conseils et aide financière aux sociétés d'agriculture et d'horticulture et aux associations de laboureurs et assure l'application de la Loi sur le drainage, de la Loi de 1971 sur le drainage par tuyaux et de la Loi de 1972 sur l'installation de tuyaux de drainage agricole.

La Direction de l'économie effectue des recherches sur la commercialisation, la politique agricole, la production, l'utilisation des terres et l'industrie laitière; de concert avec Statistique Canada, elle recueille et publie des statistiques relatives à la production agricole et à la commercialisation.

Manitoba. Le ministère de l'Agriculture exerce son activité par l'entremise des quatre Divisions suivantes: Commercialisation et Production, Développement rural, Services régionaux et Services d'administration et des programmes. A l'intérieur de ces Divisions les Directions suivantes fournissent un large éventail de services.

La Direction de la zootechnie élabore et applique des politiques et des programmes visant à encourager l'amélioration et la production efficace de toutes les catégories de bétail, y compris la volaille. Elle aide également à améliorer la qualité des produits laitiers, au niveau de la production et de la transformation, au moyen de l'inspection, de la consultation, de l'enseignement et du contrôle qualitatif en laboratoire. En collaboration avec les ministères fédéraux, elle s'occupe de l'application de plusieurs lois destinées à protéger le consommateur et à assurer un approvisionnement en produits animaux de haute qualité.

La Direction des sols et des cultures encourage la mise au point, la production et l'amélioration des céréales, fourrages, cultures spéciales et horticoles, et favorise l'utilisation rationnelle de la terre par des programmes de conservation de sol; elle élabore et applique également des politiques visant à encourager le bon entretien des grandes cultures, la conservation du sol, la mise en valeur des terres et le désherbage. La Direction de l'économie s'occupe des programmes de formation et de perfectionnement dans le domaine de la gestion et de l'économie agricoles, et elle effectue des études spéciales et supervise le nouveau